



Recouvrement ancien credit conso apres 17 ans

Par **ploum renaud**, le 24/11/2016 à 08:23

bonjour,
en 1999 j'etais en couple et nous avons contracté un credit cofidis,nous etions 2 signataires.
suite a notre separation et quelques accidents de la vie le credit n'a plus ete remboursé.
dans les annees 2000 j'ai ete surrendeté et ai obtenu un effacement de mes dettes.
recement la societe intrum justitia m'a reclamé cette dette,j'ai envoyé copie du jugement et ca
les a calmés(j'ai cru) depuis ils se sont retournés sur mon ex compagne et la harcelent. deja
que nous n'etions pas on bons termes! je vous passe les details a part qu'elle dit qu'elle va
porter plainte contre moi.....que puis je faire pour calmer tout ce beau monde et surtout qu'ils
arretent de LA harceler et que ca me retombe dessus.
c'est une dette qui a ete effacee et surtout vieille de 17 ans...
j'espere avoir ete clair
merci de vos lumieres

Par **Visiteur**, le 24/11/2016 à 09:09

Bonjour,
17 ans... forclusion. Un jugement qui annule la dette... Laissez courir ! votre ex veut porter
plainte contre vous ? pour ? Vous vous prenez la tête pour rien !

Par **ploum renaud**, le 24/11/2016 à 10:26

ok merci je sais qu'ils ne peuvent rien faire j'aurais juste voulu leur envoyer un courrier avec
une argumentation pour qu'ils laissent tomber et arretent "d'embeter"mon ex qui est juste un
"demon" et par la meme retrouver la paix